

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 68 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 15 Absent(s) excusé(s) : 30 Absent(s) : 3
---	---	--

Date de convocation : 23 septembre 2026

Vote(s) pour : 83
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Mardi 29 septembre 2026,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz,
Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2026-09-29-CM-11 :

**Fonds de Concours 2026 - Fonds Vert : Attribution d'une troisième tranche 2026 -
Affectation de l'Autorisation de Programme IDMG02.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-7,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021 portant adoption du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours, modifié par délibération du 5 février 2024,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2021 - 2026,
VU le Budget Primitif 2021 approuvé par le Conseil métropolitain du 8 mars 2021 créant l'Autorisation de Programme 2021-2026,
VU le compte rendu de la Commission d'attribution du 15 septembre 2026,
VU l'avis du Bureau métropolitain du 21 septembre 2026,
CONSIDERANT les projets d'investissement des communes éligibles aux fonds de concours conformément au règlement d'attribution des fonds de concours de l'Euro-Métropole,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours aux communes, selon le tableau présenté en annexe, en vue de participer au financement de leurs projets d'investissement pour un montant de 225 062 € pour 15 dossiers,
DECIDE d'affecter un montant de 225 062 € sur l'Autorisation de Programme 2021-2026 IDMG02 au chapitre 204 dont 165 375 € au titre du Fonds Vert,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'attribution de fonds de concours avec chaque commune bénéficiaire.

pop 18

Metz, le 30 septembre 2026

Le Secrétaire de séance


Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



Commune porteuse du projet	Nom du projet	Montant du projet TTC	Date de début	Date de fin	Demande présentée à la commission du 15/09/2026	Fonds Vert	Demande retenue à la commission du 15/09/2026	Observations	Solde enveloppe 2021/2026 avant attribution	Solde restant après attribution	Solde Fonds vert avant attribution	Solde fonds vert restant après attribution
1 Augny	Modernisation de l'éclairage du plateau sportif (terrain de football et de tennis)	104 832	sept-26	automne 2026	34 928	X	34 928	Conforme au critère "biodiversité" du FVM à condition que l'éclairage des terrains de tennis et de football ait effectivement une température de couleur de 3000 °K (blanc chaud) Conforme au critère "économie d'énergie" : plus de 40% par rapport à l'existant	-	-	34 928	-
2 Châtel-St-Germain	Modernisation de l'éclairage public en LED	162 750	fin 2026	début 2027	68 026	X	68 026	Conforme aux critères du FVM : remplacement de l'éclairage, température de couleur 2 700 °K	241	241	80 000	11 974
3 Cuvry	Installation de panneaux d'information LED	21 058	sept-26	sept-26	8 801		8 801		38 972	30 171	7 436	7 436
4 Cuvry	Acquisition de 3 robots : laveur pour le gymnase, de trapage et tondeuse pour les terrains de football	58 428	sept-26	sept-26	24 421		24 421		30 171	5 750	7 436	7 436
5 Cuvry	Amenagement d'une aire de compostage	11 700	nov-26	déc-26	4 890		4 890		5 750	860	7 436	7 436
6 Cuvry	Installation d'une pompe à chaleur réversible à l'école maternelle	22 925	déc-26	déc-26	7 436	X	7 436	Conforme aux critères du FVM : remplace une ancienne chaudière au gaz par une pompe à chaleur (Réduction des émissions de GES, meilleur confort d'été).	860	860	7 436	-
7 Fey	Acquisition et mise en place de mobilier urbain	4 121	sept-26	oct-26	1 416		1 416		1 416	-	73 380	73 380
8 Fey	Mise en place d'une programmation de l'abaissement de l'éclairage public	63 094	oct-26	déc-26	26 372	X	26 372	Conforme aux critères "biodiversité" et "énergie" du FVM : abaissement de l'intensité d'éclairage (mise en place d'un système de gestion point par point sur les axes structurants, gestion individualisée par point lumineux et optimisation des niveaux d'éclairement grâce à l'abaissement nocturne sur les autres axes)	-	-	73 380	47 008
9 Fey	Amenagement paysager à l'entrée du village	44 108	oct-26	déc-26	18 436	X		Non conforme : Dépenses d'arrachage/de dessouchage/d'abattage Conforme : - Nettoyage et aménagement fossé - Plantation de Chênes, Gringio et vivaces => Après modification, le projet pourrait répondre aux critères du FVM : nouveau dossier à déposer pour la prochaine commission	-	-	47 008	47 008
10 Marieulles-Vezon	Modernisation de l'éclairage public en LED	55 468	nov-26	déc-26	23 184	X	23 184	Conforme aux critères "biodiversité" et "énergie" du FVM : pas de création de nouveau point lumineux, température 2700 °K, gain énergétique de 60 et 55 %	-	-	80 000	56 816
11 Mécleuves	Modernisation de l'éclairage public en LED	16 368	nov-26	nov-26	5 429	X	5 429	Conforme aux critères "biodiversité" et "énergie" du FVM : pas de création de nouveau point lumineux, température 2700 °K, gain énergétique de 65 %	-	-	5 429	-
12 Peltre	Création d'un parking perméable à l'atelier communal	95 560	mars-26	déc-26	39 942	X	défavorable	Non conforme au critère "artificialisation" du FVM : il s'agit d'un nouveau parking sur une parcelle libre de toute construction, avec l'abattage de 2 arbres. De plus, le revêtement est un enrobé noir, pouvant créer de la surchauffe.	-	-	52 024	52 024
13 Pouilly	Création et aménagement d'un sentier de liaison vers la Selle	20 357	sept-26	avr-27	8 508	X	défavorable	Non conforme au critère "artificialisation" du FVM (désouchage, terrassement, pose d'un escalier en blocs béton dans le lit majeur de la Selle) et non conforme au critère "mobilité" du FVM : projet ne favorisant pas la mobilité alternative aux modes motorisés.	-	-	31 737	31 737
14 Pournoy-la-Chétive	Installation de 3 aérothermes à la salle polyvalente	24 000	fin 2026	début 2027	10 031	X	défavorable	Non conforme aux critères du FVM : le système de chauffage reste à une énergie fossile (gaz)	316	316	73 345	73 345
15 Pournoy-la-Chétive	Installation de casques inox sur les pieds du préau de l'école maternelle	1 835	3ème trimestre 2026	4ème trimestre 2026	316		316		316	-	63 314	63 314
16 Ste-Ruffine	Amenagement d'une aire de jeux	47 581	janv-27	janv-27	12 342		12 342		12 342	-	24 527	24 527
17 Sey-Chazelles	Acquisition d'un véhicule électrique pour les services administratifs	27 756	janv-26	janv-26	11 601	X	ajournement	Non conforme aux critères "mobilité" du FVM : l'achat de véhicules, même électriques, n'est pas éligible, sauf s'il remplace un véhicule thermique communal existant. En attente de précisions.	-	-	18 488	18 488
18 Vernéville	Acquisition d'une autoaveuse pour la salle socioculturelle	6 673	juil-26	juil-26	2 789		2 789		98 403	95 614	80 000	80 000
19 Vernéville	Rénovation de la fontaine du village (pompe de drainage et de forage)	2 634	sept-26	sept-26	1 100		1 100		95 614	94 514	80 000	80 000
20 Vernéville	Rénovation de l'église (toiture + battant)	8 643	août-26	août-26	3 612		3 612		94 514	90 902	80 000	80 000
Total 20 dossiers						313 580	225 062	Total 15 dossiers				
dont 9 dossiers classiques						59 687	59 687	dont 9 dossiers classiques				
dont 11 dossiers fonds verts						253 893	165 375	dont 6 dossiers fonds verts				

Résumé de l'acte

057-200039865-20260929-2026-09-DC11-DE

Numéro de l'acte : 2026-09-DC11

Date de décision : mardi 29 septembre 2026

Nature de l'acte : DE

Objet : Fonds de Concours 2026 - Fonds Vert : Attribution d'une troisième tranche 2026 - Affectation de l'Autorisation de Programme IDMG02.

Classification : 7.8 - Fonds de concours

Rédacteur : Catherine DELLES

AR reçu le : 01/10/2026

Numéro AR : 057-200039865-20260929-2026-09-DC11-DE

Document principal : 99_DE-11.pdf

Historique :

01/10/26 09:43	En cours de création	
01/10/26 09:51	En préparation	Catherine DELLES
01/10/26 10:43	Reçu	Catherine DELLES
01/10/26 10:43	En cours de transmission	
01/10/26 10:45	Transmis en Préfecture	
01/10/26 10:52	Accusé de réception reçu	

